

**GROUPEMENT PHILATÉLIQUE LANGUEDOC-
ROUSSILLON**

Région fédérée n° XII

CHALLENGE HENRI BOUTTES

ARTICLE 1

Le Challenge Bouttes est mis en compétition en général tous les deux ans, sauf cas de force majeure. Toutes les associations fédérées du groupement philatélique Languedoc-Roussillon (région XII) peuvent y participer.

ARTICLE 2

Ce challenge sera organisé en même temps que l'exposition qui se tient en marge du congrès régional. Le jury sera choisi, si possible, à partir de la liste des présidents de la région XII dont l'association ne participe pas au challenge. Il est souhaitable d'y adjoindre des jurés des régions limitrophes.

ARTICLE 3

Ce challenge est un challenge par équipes composées de trois personnes (d'une même association philatélique) présentant chacune une collection d'une des catégories.

ARTICLE 4

Les collections présentées sont classées dans trois catégories :

A : CLA – TRA – HIS – ENT – FIS.

B : THE – MAX – AER – AST – OUV.

C : JEU (jeunesse ou scolaire) – CARTE POSTALE.

Elles devront comporter un ou deux cadres de quinze feuilles maximum. Le mode de notation par le jury est celui de la classe 1 cadre. En conséquence, chaque classe sera notée sur 100.

Si une association ne présente aucune collection dans les classes A, B ou C, elle sera pénalisée de 20 points.

ARTICLE 5

À l'issue de la compétition, il sera décerné un diplôme de médaille d'or, un de médaille d'argent et un de médaille de bronze. Un trophée sera remis à l'association gagnante qui le conservera une année. Il sera remis en compétition l'année suivante. Ce trophée appartiendra définitivement à l'association qui l'aura obtenu lors de trois challenges consécutifs.

ARTICLE 6

Il ne sera donné aux exposants et aux associations aucune note et les décisions du jury seront sans appel.

ARTICLE 7

Seule l'assurance des collections jeunesse de la catégorie C sera prise en compte par l'organisateur.

LAURÉATS DU CHALLENGE HENRI BOUTTES

DATE	LIEU EXPOSITION	ASSOCIATIONS PARTICIPANTES	CHALLENGE DÉTENU PAR
25-26/09/2004	SÈTE	1- A.P.R. PERPIGNAN 2- A.P.S. SAISSAC 3- A.P.S. PONT-ST-ESPRIT 4- A.P.M. MONTPELLIER 5- A.P.N. NARBONNE 6- G.P.C. CARCASSONNE	A.P.R. PERPIGNAN
15-16/10/2005	PONT-SAINT-ESPRIT	1- A.P.R.-2 PERPIGNAN 2- A.P.R.-1 PERPIGNAN 3- A.P.N. NÎMES 4- G.P.C. CARCASSONNE	A.P.R. PERPIGNAN
14-15/10/2006	PERPIGNAN	1- A.P.N.B. BÉZIERS 2- A.P.R. PERPIGNAN 3- A.P.M. MONTPELLIER	A.P.N.B. BÉZIERS
23-24/10/2010	MONTPELLIER	1- A.P.S. SAISSAC 2- C.P.C. CÉRET	A.P.S. SAISSAC